

Cette recherche explore le déploiement protéiforme du politique au sein de jardins partagés. Ce travail s'appuie sur deux terrains d'enquête (l'un à Rome, l'autre à Strasbourg), permettant de nourrir la réflexion d'une approche comparative. L'étude empirique met en lumière les pratiques et les discours qui s'y développent comme une expression ordinaire du politique. L'attention portée aux liens entre les enjeux de redéfinition de la démocratie et la nécessaire imbrication de celle-ci avec les enjeux *écologiques* nous permet d'affirmer que les jardins partagés sont des laboratoires de l'exercice local et pratique de la participation et contribuent en cela à inventer de nouveaux modèles d'aménagements qui respectent des principes écologiques.

La revue de la littérature est structurée autour de la participation, du droit à la ville et des communs. Ces différents éléments constituent le cadre analytique de la thèse. Dans ce travail, nous choisissons une approche qui s'appuie fortement sur le terrain et les données empiriques ce qui permet de faire dialoguer la théorie avec des éléments concrets. L'enjeu est d'analyser dans quelle mesure ces jardins sont des lieux potentiellement émancipateurs — ou pas — pour les individus qui s'y investissent et d'articuler ces engagements individuels à la dimension collective de l'action de ces jardins.

La réflexion est construite en deux parties complémentaires. La première, consacrée à l'étude du politique au sein des associations de jardins partagés, analyse les formes de l'engagement qui s'y déploient. La seconde analyse la place de ces initiatives dans leurs arènes locales respectives et leurs rapports aux institutions.

## **Partie I – Les jardins partagés, des espaces vecteurs d'engagement ordinaire**

La première partie consacrée à l'étude de la politisation au sein des jardins partagés est construite en trois chapitres.

Le **chapitre 1** permet de situer les jardins partagés dans le champ des agricultures urbaines, ce terme est employé au pluriel pour souligner la richesse et la diversité des initiatives qui se trouvent sous cette catégorie et pour éviter une tendance à l'unification de ces pratiques sous un terme unique et réducteur<sup>1</sup>. Nous définissons la typologie de jardins partagés que nous étudions. Ce sont des jardins potagers, partagés, en pleine terre et dont la création a été impulsée par des habitants. Ces jardins, comme le reste de la société, se trouvent pris dans des logiques, parfois contradictoires, qui oscillent entre la promotion de modèles de production « alternatifs » et de rapports à la nature critiques et la reproduction, parfois involontaire, de logiques de domination et de reproduction d'inégalités spatiales.

Le **chapitre 2** propose une réflexion sur le monde associatif et les formes de l'engagement. Il est consacré à l'étude des profils d'engagement et des processus de politisation des membres des jardins partagés. Ainsi, les jardins comme d'autres espaces sont traversés par des questionnements qui traversent les pratiques, les organisations et les identités militantes. Ils sont pour certains un premier pas dans le monde associatif et de l'engagement, pour d'autres une manière « d'inventer de nouvelles formes d'action et de nouvelles utopies comme en atteste le succès de la thématique altermondialiste »<sup>2</sup>. Les jardins partagés sont également lieu de l'affirmation d'un engagement par le « faire » en opposition à la politique représentative<sup>3</sup>. Cette dimension s'exprime au sein des jardins par les questions écologiques et environnementales, où une mobilisation du registre de l'action contre le registre de l'idéologie se déploie pour implémenter des modèles de société.

---

<sup>1</sup> Zitouni, B., Cahn, L., Deligne, C., Pons-Rotbardt, N., & Prignot, N. (2018). *Terres des villes : enquêtes potagères aux premières saisons du 21e siècle*. Paris : Éditions de l'Eclat.

<sup>2</sup> Sawicki, F., & Siméant, J. (2009). Décloisonner la sociologie de l'engagement militant. Note critique sur quelques tendances récentes des travaux français. *Sociologie du travail*, 51(1), 97-125.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Le **chapitre 3** fournit une analyse détaillée de l'environnementalisme ordinaire comme forme particulière de l'engagement au sein des jardins et permet de souligner la connexion entre enjeux écologiques et participation citoyenne.

L'analyse des pratiques des jardiniers et de leurs représentations au prisme de l'environnementalisme ordinaire a permis de mettre en lumière la diversité des formes d'engagement, conscientisées ou non. Les gestes sont révélateurs de cultures politiques certaines. Le terme « culture politique » est entendu ici comme « l'ensemble de symboles, significations ou styles d'action qui organisent la construction de causes politiques et la formation des opinions, des individus et des collectivités »<sup>4</sup>. Les jardiniers entretiennent un rapport particulier à la nature : À travers l'entretien quotidien d'espaces verts publics, ceux-ci engagent leur temps, leur corps dans l'activité du jardinage. Par la pratique horticole, ils se reconnectent aux non humains en ayant un rapport actif à la nature. Pour une partie des membres, les jardins ne sont pas synonymes de lieu d'engagement politique, mais « seulement » de pratiques culturelles et sont le signe d'une certaine sensibilité aux questions environnementales. C'est précisément cette dimension qui fait du jardin un espace « rassembleur ». Cet espace est alors un lieu qui rassemble autour de l'activité du jardinage des personnes de catégories socio-professionnelles variées en termes d'âge, de genre, ou encore d'orientation politique (affinités plus ou moins conservatrices).

## Partie II – Vers une nouvelle façon de faire la ville

En complément de la dimension politique qui se déploie au sein de ces jardins, ces espaces représentent un enjeu politique dans la manière de concevoir la ville. L'inscription de ces associations dans des espaces publics, dont la propriété est communale, crée des liens et des échanges entre celles-ci et les institutions locales. Ce dialogue qui s'instaure — plus ou moins conflictuel selon les contextes et les périodes — permet le déploiement de formes d'aménagement « participatif ». Ayant observé des contextes variés entre Rome et Strasbourg, nous avons choisi de consacrer un chapitre à l'étude de chaque jardin dans chacune de ces villes pour revenir dans le chapitre final sur une réflexion plus globale autour des communs. Nous traitons la manière dont ces initiatives prennent place sur le territoire comme processus participatifs « spontanés », comment elles négocient avec les institutions locales leurs actions et leur présence dans ces espaces publics, mais aussi comment elles se structurent dans le temps.

Le **chapitre 4** qui présente le déploiement des jardins partagés sur le territoire romain propose une analyse du processus par lequel des acteurs locaux se saisissent et s'approprient des espaces publics. Par le prisme du droit à la ville et de la prise en considération de la dimension écologique du droit à la nature propre aux jardins partagés, nous avons analysé comment ces individus s'emparent et revendiquent leur droit à la participation et mettent en œuvre l'engagement politique. Ce chapitre est l'occasion d'analyser la forme que prend la participation dans la fabrique de la ville et d'observer les enchevêtrements de logiques et de stratégies déployées pour exister sur ce territoire.

Les jardins partagés étant des objets physiques ancrés dans l'espace et dans le territoire, ils soulèvent la question de l'aménagement de la ville. La notion de planification informelle constitue un outil utile pour souligner comment une démarche initiée par le bas entre en contact et négociation avec l'institution locale. Cependant, chaque situation est particulière et évolutive et si l'accord est atteint à un moment donné, cela ne garantit pas le *statu quo*. En effet, les processus ne sont pas linéaires et évoluent selon les contextes, les moments, les acteurs en présence. L'action se recompose continuellement, les acteurs s'adaptent et ajustent leurs stratégies. Par cela, nous avons donc observé le passage de la critique des institutions à la négociation avec celles-ci, pour voir le conflit émerger de manière plus explicite que ce soit au sein des arènes institutionnelles ou par des mesures comme le recours à des avocats. Enfin, la dernière stratégie observée est le choix de l'engagement en politique (en se présentant sur une liste citoyenne lors des élections municipales) comme solution pour se faire entendre.

Un contexte où il existe un déficit institutionnel permet aux initiatives citoyennes d'occuper des espaces qui ne sont pas gérés par la Ville. Cependant, le manque de moyen et l'absence de soutien constituent parfois des freins à la mise en place de ces initiatives. La dimension comparative permet ici à notre étude

---

<sup>4</sup> Lichterman, P., & Cefai, D. (2006). The Idea of Political Culture. *Oxford Handbooks Online*, p. 392.

d'enrichir la réflexion sur les différents processus de participation en observant dans le détail les dynamiques et mécanismes à l'œuvre qui les assimilent et qui les distinguent.

Dans le **chapitre 5** nous observons comment ces initiatives se structurent à Strasbourg, dans un contexte où l'institution locale est promotrice de politiques environnementales et développe un discours autour de la participation et de la citoyenneté. Ainsi, l'analyse de la mise en place des jardins dans cette ville révèle des formes de co-production de l'espace public.

Dans un premier temps, nous détaillons les enchevêtrements de logiques et de stratégies des acteurs en présence dans ces dispositifs participatifs. Nous nous appuyons principalement sur les travaux de Blondiaux<sup>5</sup> pour analyser les rouages de cette démocratie participative. Ensuite, nous mettons en lumière les réseaux dans lesquels s'inscrivent les jardins partagés illustrant que leur interconnexion sur le terrain strasbourgeois est plutôt le fruit de démarches institutionnelles pour rendre visible les expériences de jardins partagés. Enfin, ce chapitre est l'occasion d'analyser leur mise en place sur le territoire strasbourgeois au prisme des logiques de domestication des associations et d'ensauvagement des institutions locales<sup>6</sup>.

Concernant Rome et Strasbourg, certaines dynamiques peuvent être rapprochées telles que le phénomène d'appropriation de l'espace public par un groupe d'habitants du quartier. En effet, que l'appropriation soit un processus généré volontairement et entériné par une vision politique comme à Strasbourg, ou de manière plus erratique comme à Rome où la responsable du bureau « potagers urbains » part à la rencontre des jardiniers de sa propre initiative, les jardins se sont installés sur ces espaces publics et perdurent. Un autre élément qui rassemble les deux initiatives est la méfiance et le rapport majoritairement critique vis-à-vis des élus et de la politique spécialisée<sup>7</sup>. La crise de la représentation est donc visible dans ces deux contextes différents.

Le **chapitre 6** examine les jardins partagés au prisme des communs. Bien qu'étant un champ en mouvement qui voit se développer et s'opposer des approches plus ou moins contradictoires, cette notion est envisagée comme une catégorie opérationnelle à partir du terrain romain. Dans un cadre plus général, l'articulation de la réflexion sur les démarches participatives — plus ou moins institutionnalisées — avec la notion de commun(s) permet de penser un nouvel horizon politique au-delà de l'alternative marché/État.

De l'analyse empirique ressort l'idée que les jardins partagés correspondent par certains aspects aux communs tels qu'ils sont décrits par Ostrom<sup>8</sup> puisqu'ils représentent des ressources gérées collectivement par une communauté caractérisée par sa participation à la gestion de cette ressource. Cette approche permet de valoriser les usages plutôt que la propriété. Ces éléments viennent également interroger le rapport à la ressource et la nécessité de relativiser le pouvoir des individus sur ces ressources. En outre, après avoir exposé les limites de la notion de communs telle qu'elle est théorisée par Ostrom, nous revendiquons une approche plus politique de la notion<sup>9,10</sup> en analysant les jardins partagés comme des lieux de l'agir commun. Pour que la dimension politique des communs s'affirme dans ces espaces, il est nécessaire qu'elle soit revendiquée par la communauté, ce qui est plus observé à Rome qu'à Strasbourg.

---

<sup>5</sup> Blondiaux, L. (2008). Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative. Paris : Editions Seuil.

<sup>6</sup> Neveu, C. (2011a). Démocratie participative et mouvements sociaux : entre domestication et ensauvagement ? *Participations*, 1(1), 186-209.

<sup>7</sup> La politique spécialisée renvoie au fait qu'historiquement, « la politisation a procédé de l'élaboration d'un champ spécialisé, de l'autonomisation relative d'une sphère d'activité répondant au principe de division du travail politique, d'un mouvement de professionnalisation, ainsi que de l'institutionnalisation d'une sphère électorale dotée, en particulier, d'une technologie spécifique » (Duchesne, S. & Haegel, F. (2004). La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation. *Revue française de science politique*, 54(6), 877-909, p. 6).

<sup>8</sup> Ostrom, E. (1990). *Governing the commons: The evolution of institutions for collective action*. Cambridge university press.

<sup>9</sup> Crétois, P. et Guibet Lafaye, C. (à paraître). Affranchir les choses ? De la propriété aux communs. In D. Bourcier, G. Hériard Dubreuil, S. Lavelle (Eds.). *Dynamiques du commun, État, marché et société*. Paris : Éditions de la Sorbonne.

<sup>10</sup> Deleixhe, M. (2018). Des conflits en commun ? La démocratie radicale et la gouvernance des biens communs. In P. Crétois (Ed), *L'Accaparement des biens communs* (pp. 85-100), Paris : Presses Universitaires de Paris Nanterre.